

AVIS DE PUBLICITE

LORIENT HABITAT

M. Alain LAMPSON - Directeur Général
4 bd Général Leclerc
CS 95568
56325 LORIENT - Cedex
Tél : 02 97 21 06 96



W Correspondre avec l'Acheteur

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 12 mois

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Objet	FOURNITURE PEINTURE VERNIS BROSSERIE			
Référence	DMP2021114			
Type de marché	Fournitures			
Mode	Procédure adaptée			
Code NUTS	FRH04			
Lieu de livraison	1 ROND POINT DU MOUSTOIR 56100 LORIENT			
Durée	12 mois À compter du 31/01/22 Jusqu'au 31/01/23			
DESCRIPTION	L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée.			
Code CPV principal	44800000 - Peintures, vernis et mastics			
	La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Non			
Forme	Prestation divisée en lots : Oui Possibilité de présenter une offre pour tous les lots Les variantes sont refusées			
Reconductions	Oui			
Lots	Libellé	Estimé € HT	Mini € HT	Maxi € HT
N° 01	peinture vernis Description : peinture vernis			
N° 02	outillage consommable Description : outillage consommable			

Conditions relatives au contrat

Autres conditions Conditions particulières d'exécution :
L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat.
Aucune clause de garantie financière prévue.
Aucune avance prévue.

Les prestations sont réglées par des prix unitaires.
Les prix sont actualisables.
Le paiement des prestations se fera dans le respect du délai global de paiement applicable à l'acheteur.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Marché réservé : Non

Critères d'attribution Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements Correspondre avec l'Acheteur administratifs

Département maintenance patrimoine
<http://www.lorient-habitat.fr>
56325 LORIENT CEDEX

techniques

Département maintenance patrimoine
LORIENT HABITAT
4 boulevard Leclerc
CS 95568
56325 LORIENT CEDEX

Documents

- Règlement de consultation
- Dossier de Consultation des Entreprises

Si vous ne pouvez pas télécharger ces documents, demandez les par voie postale à :

Département maintenance patrimoine

LORIENT HABITAT

4 boulevard Leclerc

CS 95568

56325 LORIENT CEDEX

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents :

07/01/22 à 11h00

Offres	Remise des offres le 17/01/22 à 11h00 au plus tard. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée, l'euro. Validité des offres : 3 mois , à compter de la date limite de réception des offres.
Dépôt	<ul style="list-style-type: none">• <u>Déposer un Pli dématérialisé</u>

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Chaque transmission par voie électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier.

La transmission des plis sur un support physique électronique n'est pas autorisée.

La transmission des plis sur un support physique électronique est également autorisée.

Aucune forme de groupement n'est imposée à l'attributaire.

Les formats de fichiers acceptés par l'acheteur sont précisés dans le règlement de la consultation et sont rappelés lors du dépôt du pli sur le profil d'acheteur.

La signature électronique des documents n'est pas exigée pour cette consultation.

Marché périodique

:

Non

Fonds

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires :

Non

Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Rennes

3, Contour de la Motte

Hôtel de Bizien

CS44416

35044 Rennes Cedex

Tél : 02 23 21 28 28 - Fax : 02 99 63 56 84

greffe.ta-rennes@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice

administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé

contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les

délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une

décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être

exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme

(le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Envoi le à la publication

Publication aux supports de presse suivants : Ouest France - Bretagne - Morbihan



Pour le Directeur Général empêché,
La Directrice Générale Adjointe
Alain TOUMINER
Stéphane LAMASON